

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE
92701 Colombes Cedex

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 53
Présents : 51
Représentés : 2
Absents : 0

Ayant voté pour : 42
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 9
Ne prenant pas part
au vote : 0

SEANCE DU 27 MARS 2026

N°2

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE
D'ADJOINTS AU MAIRE

LE CONSEIL,

Vu les articles L.2121-1, L.2121-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral,

Vu les résultats des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 et la composition de la nouvelle assemblée communale élue,

Considérant que dans chaque commune, il y a un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal,

Considérant qu'il convient de déterminer le nombre des adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal de son conseil municipal,

Considérant que cette limite peut, dans les communes comptant 80 000 habitants ou plus, donner lieu à dépassement en vue de créer des postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal,

DELIBERE

Article unique : Décide de fixer le nombre total des adjoints au maire à 20 dont 5 adjoints de quartiers.

Certifié exécutoire compte tenu de Fait à Colombes
l'affichage le à l'Hôtel de Ville et de la
réception en préfecture le 27 Mars 2026
Identifiant de l'acte :

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 092-219200250-20260327-D2026_03_27_02-AR

S²LOW

Le Maire,



Joakim GIACOMONI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.